

# INFO-CLIENTS

## LES QUESTIONS FINANCIÈRES DE L'HEURE



### Protégez votre famille – maintenant et plus tard

Quand vous commencez à «cohabiter», la vie est plutôt simple. Vos plus grands soucis consistent à payer le loyer, acheter des provisions et décider qui fera le ménage samedi matin. C'est seulement lorsque vous achetez votre première maison que vous ressentez le besoin de protéger votre investissement. L'assurance-vie hypothécaire sera peut-être la toute première assurance que vous souscrirez dans votre vie. En cas de malheur, elle procure un montant forfaitaire non imposable qui couvre le prêt hypothécaire et d'autres frais.

Il est facile d'aborder avec votre conjoint le sujet de l'assurance hypothécaire, mais la conversation ne devrait pas s'arrêter là. Vous risquez d'être frappé par d'autres malheurs, comme une invalidité (à la suite d'une maladie ou d'un accident) ou une maladie grave. De nos jours, les chances de survivre à une maladie grave s'améliorent constamment, mais les conséquences peuvent néanmoins être lourdes – émotionnellement, physiquement et financièrement. Si vous n'êtes plus en mesure de travailler et avez besoin d'aide pour accomplir des tâches simples comme cuisiner, faire votre toilette et vous habiller, songez aux répercussions sur le mode de vie de votre famille. Une maladie grave affecte tous vos proches.

Vous avez peut-être un peu d'assurance collective au travail, mais votre couverture pourrait s'avérer insuffisante dans des circonstances extrêmes. Les prestations pourraient aussi prendre fin si vous êtes incapable de travailler. Ce n'est donc pas une bonne idée de compter uniquement sur cette protection. Si la perspective de payer des primes tous les mois vous rebute, pensez à ce qui arriverait si vous étiez privé de revenu et ne pouviez rembourser votre prêt hypothécaire. Votre plan financier doit couvrir tous les aspects importants de votre vie financière, y compris l'établissement d'un budget, l'épargne, le testament et la protection de votre famille.

#### Assurance-vie

L'assurance-vie assure la sécurité des personnes qui vous sont chères, advenant votre décès. En échange de primes périodiques, un montant forfaitaire est versé aux bénéficiaires après le décès de l'assuré. Votre famille recevra donc un soutien au moment où elle en aura le plus besoin. L'argent versé au bénéficiaire est non imposable et il peut servir à rembourser le solde du prêt hypothécaire, à payer les funérailles ou à établir un plan de retraite qui aurait normalement été financé par votre revenu.

Vous avez le choix entre trois types d'assurance :

- **Assurance temporaire** – Cette assurance est souscrite pour un terme fixe, comme pour la durée de votre prêt hypothécaire. Vous décidez du montant dont vous avez besoin et pouvez opter pour un renouvellement à la fin de la période couverte. Le contrat ne prévoit pas de valeur de rachat.
- **Assurance permanente** – Cette assurance vous couvre pendant toute la vie et est avantageuse à long terme. Les primes sont plus élevées que celles de l'assurance temporaire lorsque vous êtes jeune, mais moins élevées lorsque vous avancez en âge. Le contrat comporte normalement une valeur de rachat, qui est versée en cas de résiliation.
- **Assurance universelle** – Une assurance-vie universelle procure une protection à vie et est plus souple qu'une assurance permanente traditionnelle. Les primes peuvent augmenter ou rester fixes, selon le contrat. Le grand avantage est que si vous versez des primes supérieures au montant requis, l'excédent peut être placé et fructifier à l'abri de l'impôt.

#### Assurance maladies graves

Nous rêvons tous d'une santé parfaite plus tard. C'est toutefois quand on est en bonne santé qu'il faut songer aux imprévus. Une fois que l'on

est malade, les options sont en effet limitées. L'assurance maladies graves peut aider à gérer les coûts liés à une maladie qui change la vie. Imaginez avoir besoin pendant un an de médicaments qui coûtent 100 \$ par jour. Demandez-vous si vos autres régimes –assurance-vie, assurance maladie collective ou assurance invalidité – vous offrent une protection suffisante. Vos objectifs pour la retraite seraient-ils encore réalistes si vous deviez consacrer 50 000 \$ à vos frais médicaux? Votre revenu familial pourrait être fortement amputé si vous ne pouvez pas travailler, si vous devez vous déplacer pour vous rendre à des rendez-vous médicaux ou si vous avez besoin de soins à domicile.

Le montant prévu par l'assurance maladies graves vous permettra de vous concentrer sur votre rétablissement plutôt que sur votre situation financière. Si vous êtes atteint de l'une des maladies couvertes par l'assurance, vous recevrez un montant forfaitaire au bout d'une période déterminée. Vous pourrez en disposer à votre gré : pour régler vos dépenses courantes, payer vos frais médicaux ou prendre des vacances en famille.

Vous connaissez probablement quelqu'un qui est atteint d'une maladie grave. L'assurance maladies graves vous apporte la tranquillité d'esprit en vous libérant des soucis financiers et en vous permettant de vous concentrer sur ce qui est le plus important : votre rétablissement.

#### Un volet indispensable de votre plan

Au cas où il vous arriverait malheur, la protection familiale assure la sécurité financière des êtres qui vous sont chers. Tout cela est peut-être déroutant et difficile à assimiler. C'est pourquoi je vous invite à en discuter. Je pourrai vous expliquer comment l'assurance-vie et l'assurance maladies graves peuvent, ensemble, assurer la protection de votre famille, maintenant et plus tard.



Karine Leduc\*  
Services financiers et d'assurance Leduc inc.  
8, rue Langlois, Granby (QC) J2G 6J4  
Tél: 450 994-6030  
karine.leduc@sunlife.com  
www.sunlife.ca/karine.leduc